

Conditions de prêt des instruments de musique

Conditions générales :

Les instruments de musique sont empruntables au même titre que n'importe quel document disponible dans votre bibliothèque.

Le prêt peut être effectué sur une carte adulte ou enfant. Toutefois, avant 18 ans, l'emprunt devra se faire en présence d'un représentant légal du mineur souhaitant emprunter.

L'utilisation de ce service implique l'acceptation de la présente charte. Deux exemplaires seront signés par l'utilisateur ou son représentant légal lors de l'emprunt de l'instrument et conservés par la bibliothèque et l'utilisateur jusqu'à son retour.

L'inventaire du matériel sera fait en présence de l'utilisateur, avant le prêt et au moment du retour.

L'instrument de musique et ses accessoires sont placés sous la responsabilité de l'emprunteur durant toute la durée du prêt et jusqu'à inventaire par les bibliothécaires.

La responsabilité civile de l'emprunteur pourra être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration.

En cas de problème de fonctionnement, l'emprunteur s'engage à contacter la bibliothèque.

Le prêt :

Il est possible d'emprunter un seul instrument par carte.

Le prêt est d'une durée de 3 semaines, renouvelable une fois, sauf en cas de réservation par un autre lecteur.

La réservation :

Tout instrument emprunté par un autre usager peut être réservé en s'adressant aux bibliothécaires ou via le site internet de la bibliothèque.

Éléments techniques :

Le changement de cordes cassées sera réalisé par les bibliothécaires lors du retour de l'instrument.

L'accordeur est fourni avec une pile en état de marche et devra être rendu dans le même état.

L'emprunteur veillera à :

- Ne pas exposer l'instrument à de grands écarts de température
- Protéger l'instrument des coups et des chocs divers
- Ne pas stocker l'instrument dans un environnement humide
- Pour les instruments à cordes : ne pas augmenter la tension des cordes de façon intempestive, au risque de les casser.

Pack Ukulélé 1

Inventaire au prêt

- Un ukulélé
- Une housse
- Un accordeur
- Un médiateur

Inventaire au retour

- Un ukulélé
- Une housse
- Un accordeur
- Un médiateur

Emprunteur-ice

En utilisant ce service, je m'engage à :

- Respecter les règles de prêt, retour et réservation détaillées au verso.
- Restituer l'instrument en état, avec ses accessoires
- Respecter les préconisations techniques

Remarques sur l'état du matériel au moment de l'emprunt :

NOM :

PRENOM :

NUMERO DE CARTE :

Date et signature

Conditions de prêt des instruments de musique

Conditions générales :

Les instruments de musique sont empruntables au même titre que n'importe quel document disponible dans votre bibliothèque.

Le prêt peut être effectué sur une carte adulte ou enfant. Toutefois, avant 18 ans, l'emprunt devra se faire en présence d'un représentant légal du mineur souhaitant emprunter.

L'utilisation de ce service implique l'acceptation de la présente charte. Deux exemplaires seront signés par l'utilisateur ou son représentant légal lors de l'emprunt de l'instrument et conservés par la bibliothèque et l'utilisateur jusqu'à son retour.

L'inventaire du matériel sera fait en présence de l'utilisateur, avant le prêt et au moment du retour.

L'instrument de musique et ses accessoires sont placés sous la responsabilité de l'emprunteur durant toute la durée du prêt et jusqu'à inventaire par les bibliothécaires.

La responsabilité civile de l'emprunteur pourra être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration.

En cas de problème de fonctionnement, l'emprunteur s'engage à contacter la bibliothèque.

Le prêt :

Il est possible d'emprunter un seul instrument par carte.

Le prêt est d'une durée de 3 semaines, renouvelable une fois, sauf en cas de réservation par un autre lecteur.

La réservation :

Tout instrument emprunté par un autre usager peut être réservé en s'adressant aux bibliothécaires ou via le site internet de la bibliothèque.

Éléments techniques :

Le changement de cordes cassées sera réalisé par les bibliothécaires lors du retour de l'instrument.

L'accordeur est fourni avec une pile en état de marche et devra être rendu dans le même état.

L'emprunteur veillera à :

- Ne pas exposer l'instrument à de grands écarts de température
- Protéger l'instrument des coups et des chocs divers
- Ne pas stocker l'instrument dans un environnement humide
- Pour les instruments à cordes : ne pas augmenter la tension des cordes de façon intempestive, au risque de les casser.

Pack Ukulélé 2

Inventaire au prêt

- Un ukulélé
- Une housse
- Un accordeur
- Un médiateur

Inventaire au retour

- Un ukulélé
- Une housse
- Un accordeur
- Un médiateur

Emprunteur-ice

En utilisant ce service, je m'engage à :

- Respecter les règles de prêt, retour et réservation détaillées au verso.
- Restituer l'instrument en état, avec ses accessoires
- Respecter les préconisations techniques

Remarques sur l'état du matériel au moment de l'emprunt :

NOM :

PRENOM :

NUMERO DE CARTE :

Date et signature